

**ARRÊTÉ**

relatif à la promulgation de la loi du 23 mars 2018
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Troinex
(création d'une zone de développement 4B, d'une zone de développement 4B affectée
principalement à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts,
situées entre le chemin Lullin et la route de Moillebin)
(12163)

Du 16 mai 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'expiration du délai de référendum,⁽¹⁾

ARRÊTE :

La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le
lendemain de la publication du présent arrêté.

⁽¹⁾ Publié le 3 avril 2018

Délai de réf. : 14 mai 2018

Communiqué à :

Législation 1 ex.
Sautier 1 ex.
DALE 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :